Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 022-212202618-20260723-D2026070102-DE

COMMUNE DE QUINTENIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUILLET 2026
Convocation du 16 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juillet à vingt heures, en salle du Conseil municipal de la mairie, les membres du Conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur BOULARD Jérémy, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice : 11
Présents : 11
Absents : 0
Votants : 11

Présents : BOULARD Jérémy, THEZE Christine, MABBOUX Christian, GOUR Philippe, JÉHAN Christèle, PERRET Marie-Laure, GOUAULT Guillaume, MERDRIGNAC Yvan, MACÉ Justine, LABBÉ Emilie, LUDET Kévin.
Absent excusé : /
Secrétaire de séance : Yvan MERDRIGNAC

Délibération 2026-07-01-02

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATÉRIEL D'ÉCOLE

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la nécessité d'une convention de mise à disposition du matériel d'école avec la mairie d'Hénansal (tables et chaises).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu la délibération n° 2023-09-01-04 du 21 septembre 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents (11 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION) :

- APPROUVE la convention,
- AUTORISE, Monsieur le Maire, à signer tout document s'y rapportant.

Fait le 23 juillet 2026,
Le Maire,
Jérémy BOULARD

Le Secrétaire de séance,
Yvan MERDRIGNAC

MAIRIE DE QUINTENIC (Côtes-d'Armor)

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, compte-tenu de son affichage le 28 JUIL. 2026

et de sa transmission en Préfecture le 28 JUIL. 2026